

CONVENTION D'EMPRUNT DE DOCUMENTS

COLLECTIVITÉ

Entre La **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BOURGES**, représentée par son/sa responsable et la **COLLECTIVITÉ** (coordonnées complètes) :

Nom :

Adresse.....

☎ :@.....

Représentée par son/sa responsable :

Conviennent d'une possibilité d'emprunt de documents appartenant aux **bibliothèques de Bourges**,

À compter du/...../..... Jusqu'au/...../.....
Cadre réservé à la bibliothèque

○ ENGAGEMENT DES BIBLIOTHÈQUES :

Les bibliothèques s'engagent à prêter **30 documents imprimés maximum**, livres, revues et BD* pour une durée de 28 jours**. Les documents peuvent être empruntés dans toutes les bibliothèques du réseau.

* *la législation ne permet pas le prêt aux collectivités de documents audiovisuels*

** *possibilité de renouveler l'emprunt pour 14 jours*

○ ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

- restituer tous les documents en temps et en heure. En cas de perte ou de détérioration pendant la durée de l'emprunt, les documents devront être remplacés à l'identique ou par un document équivalent choisi par la bibliothécaire dans un délai maximum de 60 jours, (cf. règlement des bibliothèques)
- désigner **un emprunteur** qui :
 - ✦ sera responsable de l'emprunt et de la restitution des documents
 - ✦ sera responsable du déroulement des visites à la bibliothèque
 - ✦ s'engagera à ne pas utiliser la carte à des fins personnelles

Il sera délivré une seule carte par emprunteur

Coordonnées personnelles complètes du détenteur de la carte : Mme, M. :

Adresse :

☎@.....

A Bourges, le

Le responsable de la collectivité,

Le détenteur de la carte,

Le/la responsable des bibliothèques

Cadre réservé à la bibliothèque

Date arrivée convention : / / / Date retour signée : / /